

VISÉO

200 formations
10 domaines d'expertise

Votre partenaire formation

Vallée de la Bresle - Pays de Bray - Picardie Maritime

Proximité

Expertise

Flexibilité



Zone Industrielle des Marais
76340 BLANGY-SUR-BRESLE
Tél : 02 32 97 47 00 Fax : 02 32 97 47 09
conseil@viseo-formation.fr
www.viseo-formation.fr



VISEO → Partenaire Formation des Entreprises Locales

Proximité

Organisme de formation de la **CCI du Littoral Normand-Picard** et administré par des chefs d'entreprise locaux, VISEO a pour mission de participer, via la formation des salariés, au développement économique du territoire.

Implanté au cœur de la vallée de la Bresle, VISEO facilite, par sa proximité géographique, la réalisation d'actions de formation pour les entreprises situées dans la **Vallée de la Bresle, le Pays de Bray et la Picardie maritime**. Les contraintes liées au déplacement des salariés ne se posent plus en frein au développement de leurs compétences.

Partenaire formation privilégié des entreprises locales et acteur de la vie économique du territoire, VISEO organise des **formations en interentreprises** tout au long de l'année sur ses différents sites. En 2012, 70 formations sont proposées en interentreprises.

Nos équipes pédagogiques interviennent aussi chez vous pour analyser vos besoins, vous proposer des solutions et assurer des **formations en intra-entreprise**.

Site principal : Blangy-sur-Bresle

Sites secondaires : Eu-Le Tréport et Abbeville

Expertise

VISEO vous propose une offre de formation riche de plus de **200 programmes** de formation dans **10 domaines d'expertise différents**. Pour suivre l'évolution du contexte économique, des méthodes de travail et des réglementations, nos formations sont constamment actualisées par nos équipes pédagogiques et nos partenaires.

Notre équipe pédagogique est constituée d'hommes et de femmes d'expérience ayant pour objectifs la **performance de vos salariés** et la **réussite de vos projets**.

Fort de son expérience, VISEO a référencé et fidélisé pour vous un réseau de partenaires pour des formations spécifiques dans des domaines tels que la Performance industrielle et l'apprentissage des Langues.

Enfin, VISEO bénéficie des agréments **AFNOR** pour les **TESTS CACES®** et **INRS** pour la formation des Sauveteurs Secouristes du Travail.

Flexibilité

Parce que vous êtes unique, nous vous apportons les réponses qui vous correspondent. Au-delà de nos formations présentées au catalogue qui répondent aux besoins du plus grand nombre, nous concevons à votre demande **des formations et des parcours sur-mesure** : l'ingénierie pédagogique est notre métier.

Vos problématiques et les exigences du terrain conduisent nos actions, ainsi notre équipe administrative a pour mission de trouver **la solution la plus pertinente adaptée à vos besoins** pour organiser chaque session de formation dans les meilleures conditions.

En intra-entreprise, nous nous adaptons à votre organisation (contexte, horaires, etc.) afin de délivrer des formations dont le but est de répondre à **vos objectifs opérationnels**.

Proximité

Expertise

Flexibilité

Nos formations

ManutentionP4
Prévention des risquesP6
Performance industrielleP9
Logistique et magasinageP11
Métiers spécifiquesP12
Ressources HumainesP13
Commerce et venteP15
Services à la personneP17
LanguesP18
Bureautique et NTICP19

R389 - Chariots automoteurs

- ▶ Autorisation de conduite
- ▶ Formation initiale CACES®
- ▶ Renouvellement CACES®
- ▶ Test CACES®



Catégories : 1-2-3-4-5-6

R366 - Gerbeurs / transpalettes

- ▶ Formation à la conduite de gerbeurs et de transpalettes
- ▶ Renouvellement



R390 - Grues auxiliaires

- ▶ Autorisation de conduite
- ▶ Formation initiale CACES®
- ▶ Renouvellement CACES®
- ▶ Test CACES®



Avec ou sans télécommande

R383 - Grues mobiles

Intra-entreprise

- ▶ Autorisation de conduite
- ▶ Formation initiale CACES®
- ▶ Renouvellement CACES®
- ▶ Test CACES®



R386 - PEMP (nacelles élévatrices)

- ▶ Autorisation de conduite
- ▶ Formation initiale CACES®
- ▶ Renouvellement CACES®
- ▶ Test CACES®



R423 - Ponts roulants

Intra-entreprise

- ▶ Formation initiale
- ▶ Renouvellement
- ▶ Pontier-élingueur



R372 - Engins de chantier

- ▶ Autorisation de conduite
- ▶ Formation initiale CACES®
- ▶ Renouvellement CACES®
- ▶ Test CACES®



Catégories : 1 à 10

Conducteur d'engins de chantier

- ▶ Parcours professionnalisant
- ▶ Public : demandeurs d'emploi
- ▶ Financement : Région Picardie et FSE

Calendrier interentreprises		Durée	Coût HT/jour /stagiaire	Dates
R389 – Chariots automoteurs 1  3  5  2  4 	Débutants <i>Catégories 1+3+5</i>	5 jrs	118 €	Janv : S3 / S4 Fév : S6 / S7 / S8 /S9 Mars : S10 / S12 /S13 Avril : S14 / S15 /S17 Mai : S18 / S20 / S21 / S22 Juin : S24 / S25 / S26 Juill : S27 / S29 / S30 Sept : S36 / S37 / S38 Oct : S40 / S41 /S42 / S44 Nov : S45 / S46 / S47 Déc : S49 / S50 / S51
	Expérimentés <i>Catégories 1+3+5</i>	3 jrs	130 €	
	Débutants <i>Catégorie 3 ou 5</i>	4 jrs	97,5 €	
	Expérimentés <i>Catégorie 3 ou 5</i>	3 jrs	96,7 €	
	<i>Catégorie 2 :</i> Chariots tracteurs et à plateau porteur de capacité inférieure à 6000 kg	3 jrs	175 €	9 au 11 mai 19 au 21 novembre
	<i>Catégorie 4 :</i> Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité supérieure à 6000 kg	3 jrs	175 €	12 au15 juin 12 au15 novembre
R386 - Plateforme Elévatrice Mobile de Personnel (Nacelle)	<i>Catégories 3A-3B (1B sur demande)</i>	3 à 4 jrs	150 €	S11, 16, 23, 28, 39, 43 et 48
R390 - Grue auxiliaire de chargement	<i>Avec ou sans option télécommande</i>	3 à 4 jrs	195 €	12 au 16 mars 22 au 26 octobre

Sauveteurs Secouristes du Travail (SST)

- ▶ Formation initiale SST (12h)
- ▶ Formation continue SST (recyclage : 4h/6h)
- ▶ Secourisme en cas de noyade (5h)
- ▶ Utilisation d'un défibrillateur automatique ou semi-automatique (2h)

[Habilitation INRS N° 1403/2011/SST-1/14](#)



Membres du CHSCT

- ▶ Formation des membres du CHSCT - 300 salariés (3jrs)
- ▶ Formation des membres du CHSCT +300 salariés (5jrs)

Santé au travail

- ▶ Gestes et postures (1jr)
- ▶ PRAP : Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (2jrs)
- ▶ Prévention des Accidents du Travail (1jr)
 - Encadrement
 - Salariés

Document Unique

- ▶ Elaboration du document unique : connaissances générales (1jr)
- ▶ Evaluation des risques professionnels liés à une unité de travail (2jrs)

Risques électriques

Basse Tension

- ▶ Habilitation électrique HOBO Non électricien (2jrs)
- ▶ Habilitation électrique HOBO Non électricien : recyclage (1jr)
- ▶ Habilitation électrique B1 - B1V Exécutant électricien (3jrs)
- ▶ Habilitation électrique B2 - B2V Chargé de travaux (3jrs)

- ▶ Habilitation électrique BC Chargé de consignation (3jrs)
- ▶ Habilitation électrique BR Chargé d'intervention (3jrs)
- ▶ Recyclage B1-B1V - B2-B2V - BC - BR (1jr)

Haute Tension

- ▶ Habilitation électrique – H1 – H2 – HC (3jrs)
- ▶ Recyclage H1 – H2 – HC (1jr)

Travail en hauteur

- ▶ Montage, utilisation et démontage d'un échafaudage fixe (2jrs)
- ▶ Montage, utilisation et démontage d'un échafaudage roulant (2jrs)
- ▶ Montage, utilisation et démontage d'échafaudages fixes et roulants (initiale : 4jrs / recyclage : 2 jrs)
- ▶ Réception, conformité, vérification des échafaudages fixes et roulants (1jr)
- ▶ Utilisateurs d'échafaudages : prévention des chutes et port du harnais de sécurité (1jr)

Nouveau

Incendie

- ▶ PPI - Personnel de Première Intervention Initiale (4h) / recyclage (2h)
- ▶ EPI - Equipier de Première Intervention Initiale (8h) / recyclage (4h)
- ▶ ESI : Equipier de Seconde Intervention Initiale (8h) / recyclage (4h)
- ▶ Formation des chargés d'évacuation : Coordinateur, guide et serre-file (7h)
- ▶ Etablir les permis de feu : autorisation de travail par points chauds (7h)
- ▶ SSIAP 1 (10 jrs) / SSIAP 2 / SSIAP 3
- ▶ Formation incendie en unité mobile sur site entreprise (camion incendie)
→ 2 groupes de 8 stagiaires (0,5 jr)

Risques spécifiques

- ▶ Prévention des risques liés aux machines (0,5jr)
- ▶ Prévention des risques liés au bruit (0,5jr)
- ▶ Prévention des risques liés au travail sur écran (0,5jr)
- ▶ Intervention en milieux confinés et port de l'ARI (1jr)
- ▶ Travailler en zone ATEX – Atmosphères Explosives (1jr)
- ▶ Prévention des risques spécifiques à son entreprise (formation sur-mesure)

Agent de Prévention et de Sécurité

- ▶ **Titre Professionnel**
- ▶ Validation du **SSIAP1**
- ▶ Financement : Région Haute-Normandie et FSE



Calendrier interentreprises		Durée	Coût HT/jour /stagiaire	Dates
Sauveteurs Secouristes du Travail (SST)	Formation initiale SST	12 h	145 € HT (les 12h)	14+21 fév / 27 mars + 3 avril / 24+25 avril / 12+19 juin / 2+9 oct / 6+13 nov / 4+5 déc
	Formation continue SST (recyclage)	6 h	68 €	7 fév / 13 mars / 19 avril / 29 mai / 26 juin / 25 sept / 25 oct / 27 nov / 11 déc
PSC1 Prévention et Secours Civiques de Niveau 1	Formation initiale PSC1	10 h	145 €	11+12(matin) avril
	Recyclage PSC1	4 h	68 €	12 avril (l'après-midi)
Habilitation électrique	H0B0 (non-électriciens)	2 jrs	190 €	27-28 fév / 21-22 mai / 01-02 oct / 03-04 déc
	H0B0 : recyclage	1 jr	160 €	24 mai / 04 oct / 06 déc
	B1-B1V / B2-B2 V / BC / BR : Formation initiale (électriciens)	2 à 3jrs	190 €	4, 5, 6, 7 et 11 juin 19, 20, 21, 22 , 23 nov
	Recyclage B1-B1V/B2-B2 V/BC/BR	1 jr	160 €	12 juin / 26 nov
Travail en hauteur	Montage, utilisation et démontage d'échafaudages (<i>formation initiale</i>)	4 jrs	190 €	23 au 27 avril 08 au 12 octobre
	Montage, utilisation et démontage d'échafaudages (<i>recyclage</i>)	2 jrs	190 €	
	Réception, conformité, vérification des échafaudages fixes et roulants	3 jrs	190 €	
Santé au travail	Prévention des accidents du travail	1 jr	190 €	14 juin
Document unique	Elaboration du document unique	1 jr	190 €	28 juin
CHSCT	Formation CHSCT (-300 salariés)	3 jrs	170 €	02 au 04 mai 24 au 26 septembre
	Formation CHSCT (+300 salariés)	5 jrs	170 €	16, 17, 18, 19 et 20 avril
Incendie	Equipier de première intervention	1 jr	145 €	4 juin
	Diplôme SSIAP 1	10 jrs	98 €	02 au 13 juillet

Amélioration continue

- ▶ Entreprendre une démarche d'amélioration continue (1jr)
- ▶ Améliorer l'organisation de l'entreprise par la démarche LEAN (2jrs)
- ▶ Cursus : « Amélioration continue pour PME-PMI » (3,5jrs)
- ▶ Réduire les coûts par la maîtrise des procédés (1jr)
- ▶ Mettre en place une démarche 5S (2jrs) / Valoriser les visites clients par la démarche 5S (intra)
- ▶ Gestion de production industrielle (3 jrs)
- ▶ Gagner en productivité (2 jrs)
- ▶ L'autocontrôle en production (1jr)

Qualité - Sécurité – Environnement (QSE)

- ▶ Auditeur interne (2jrs)
- ▶ Les rôles et les missions de l'animateur QSE (2jrs)
- ▶ Animateur qualité : argumenter ses décisions pour convaincre ses interlocuteurs (3 jrs)
- ▶ Initier une démarche de développement durable dans son entreprise (1jr)
- ▶ Bonnes Pratiques de Fabrication : Pharmaceutique / Cosmétologique / Alimentaire (3,5 h)

Culture d'entreprise

- ▶ Comprendre le fonctionnement et la stratégie d'une entreprise (1jr)
- ▶ Comprendre son rôle et celui des différents services de son entreprise (1jr)

Cycles de formation

- ▶ **Animateur Qualité Sécurité Environnement**
- ▶ **Manager de production industrielle**

Prestations spécifiques

- ▶ Accompagnement démarche LEAN
- ▶ Formations sur-mesure

Détail des cycles → pages 21 et 24

Calendrier interentreprises		Durée	Coût HT/jour /stagiaire	Dates
Amélioration continue	Cursus : « Amélioration continue pour les PME/PMI »	3,5 jrs	190 €	3, 4, 17, 18 (matin) septembre
	Mettre en place une démarche 5S	2 jrs	190 €	05 et 06 novembre
Qualité Sécurité Environnement	Démarche développement durable	1 jr	98 €	09 mai
	Les rôles et les missions de l'animateur QSE	2 jrs	190 €	05 et 06 avril
	Auditeur interne	2 jrs	190 €	23 et 24 avril
	Animateur QSE : argumenter pour convaincre les opérationnels	3 jrs	190 €	10 au 12 décembre
Gestion de production	Gestion de production industrielle	3 jrs	190 €	17 au 19 septembre
	Gagner en productivité	2 jrs	190 €	03 et 04 décembre

Nos intervenants, spécialistes du Lean Manufacturing et de la Qualité, proposent de vous accompagner dans le cadre de missions de conseil pour faire progresser vos organisations.

Logistique et magasinage

- ▶ Travailler dans la logistique et le magasinage - les fondamentaux (1jr)
- ▶ La préparation de commandes et les outils d'exploitation du magasin (2jrs)
- ▶ L'utilisation en sécurité des différents outils d'entreposage (1jr)
- ▶ La réception, stockage et l'expédition de marchandises (3jrs)
- ▶ La gestion des stocks et des approvisionnements (3jrs)



Cycles de formation

- ▶ Chef d'équipe logistique (119 h)
- ▶ Magasinier-cariste d'entrepôt (119 h)

Détail des cycles → pages 22 et 23

Diplômes

- ▶ BAC PRO Logistique
- ▶ CAP Agent d'Entreposage et de Messagerie

Calendrier interentreprises		Durée	Coût HT /jour /stagiaire	Dates
Logistique et magasinage	Les fondamentaux de la logistique	1 jr	145 €	20 juin
	La préparation de commandes et les outils d'exploitation du magasin	2 jrs	145 €	10 et 11 septembre
	La réception, le stockage et l'expédition des marchandises	3 jrs	145 €	15 au 17 octobre
	La gestion des stocks et des approvisionnements	3 jrs	145 €	10 au 12 décembre

Zone Industrielle des Marais
76340 BLANGY-SUR-BRESLE
Tél : 02 32 97 47 00 Fax : 02 32 97 47 09
conseil@viseo-formation.fr
www.viseo-formation.fr



Verre & techniques d'impression

Intra-entreprise

- ▶ Tri de verre
- ▶ Sérigraphie à plat et rotative, tampographie, marquage à chaud et à froid
- ▶ Prépresse : photogravure, épreuves, bon à tirer, tramage...
- ▶ Formes imprimantes
- ▶ Flexographie-Héliogravure
- ▶ Typographie – Offset – Offset sec
- ▶ Colorimétrie
- ▶ Techniques d'identification : parachèvement, Shrink Sleeve...
- ▶ Développement emballages
- ▶ Consommables : supports d'impression, encres, papiers, matières et films plastiques



Soudage

Intra-entreprise

- ▶ Microsoudure par brasage
- ▶ Soudage Electrique à l'Arc avec Electrodes Enrobées (SEAE)
- ▶ Soudage Oxyacétylénique (SOA)
- ▶ Soudage semi-automatique MIG MAG
- ▶ Soudage TIG
- ▶ Brasage soudo-brasage



Comptabilité

Intra-entreprise

- ▶ Les bases de la comptabilité
- ▶ Les opérations courantes
- ▶ Les opérations comptables de clôture d'exercice
- ▶ Utiliser les logiciels CIEL ou EBP
- ▶ Les calculs de prix de revient
- ▶ La fiscalité d'entreprise / les déclarations fiscales
- ▶ La paie et les déclarations sociales
- ▶ Perfectionnement comptabilité (personnalisé)
- ▶ Comptabilité et gestion d'entreprise pour directeur



Management

- ▶ Manager et motiver une équipe (2jrs)
- ▶ Initiation au management (1jr)
- ▶ Organisation du travail en production (2jrs)
- ▶ Gérer ses priorités et déléguer efficacement (2jrs)
- ▶ Manager ses anciens collègues (2jrs)
- ▶ Gérer les situations managériales et commerciales délicates (2jrs)
- ▶ Manager les types de personnalité avec le MBTI (2jrs)
- ▶ Conduire des réunions efficaces et dynamiques (2jrs)
- ▶ Coaching (sur-mesure)



Conduite d'entretien

- ▶ L'entretien annuel d'évaluation (2jrs) / L'entretien professionnel (2jrs)
- ▶ Managers de proximité, réussissez tous vos entretiens (2jrs)
- ▶ Réussir des recrutements (2jrs)

Formation

- ▶ Formation de formateur occasionnel (2jrs)
- ▶ Formation de formateur - Niveau 2 (2jrs)
- ▶ Concevoir une action de formation (3jrs)
- ▶ Intégrer les nouveaux collaborateurs (1jr)
- ▶ Devenir tuteur (2jrs)

Efficacité professionnelle

- ▶ Gérer son temps et ses priorités (1jr)
- ▶ Communiquer efficacement (2jrs)
- ▶ Bien rédiger pour mieux communiquer (2jrs)
- ▶ Se réconcilier avec l'orthographe et la grammaire (3jrs)
- ▶ Se réconcilier avec les mathématiques (3jrs)

Calendrier interentreprises		Durée	Coût HT /jour /stagiaire	Dates
Management	Initiation au management	1 jr	245 €	13 mars
	Manager et motiver une équipe	2 jrs	295 €	05 et 06 avril
	Organisation du travail en production	2 jrs	295 €	30 et 31 mai
	Gérer ses priorités et déléguer efficacement	2 jrs	295 €	28 et 29 juin
	Manager les types de personnalités avec le MBTI®	2 jrs	295 €	22 et 23 novembre
	Conduire des réunions efficaces et dynamiques	2 jrs	245 €	22 et 23 octobre
	L'entretien annuel d'évaluation	2 jrs	295 €	04 et 05 octobre
Formation	Devenir tuteur	2 jrs	190 €	22 et 23 février
	Formation de formateur occasionnel	2 jrs	190 €	10 et 11 mai
	Intégrer les nouveaux collaborateurs	1 jr	190 €	20 juin
Efficacité professionnelle	Gérer son temps et ses priorités	1 jr	190 €	24 octobre
	Communiquer efficacement	2 jrs	190 €	26-27 avril / 28-29 nov
	Se réconcilier avec l'orthographe et la grammaire	3 jrs	175 €	05, 06 et 13 septembre
	Se réconcilier avec les mathématiques	3 jrs	175 €	08, 09 et 18 octobre
	Bien rédiger pour mieux communiquer	2 jrs	175 €	25 et 26 juin

Accueil

- ▶ Savoir accueillir le client (1jr)
- ▶ Accueil téléphonique (1jr)
- ▶ Profession hôteesse d'accueil (2jrs)
- ▶ Gérer les clients difficiles (1jr)
- ▶ English pro : accueil magasin / accueil entreprise / accueil touristique (40 h) 



Vente

- ▶ Comment devenir un vendeur centré sur le client (2jrs)
- ▶ L'argumentaire qui fait vendre (1jr)
- ▶ La négociation au service de la relation commerciale (2jrs)
- ▶ Un client peut en cacher un autre (1jr)
- ▶ Vendre et négocier au téléphone (2jrs)
- ▶ English pro : vente / commerce (40 h) 
- ▶ Négociation commerciale (sur-mesure)
- ▶ Stratégie commerciale / marketing (sur-mesure)



e-commerce / e-marketing

- ▶ Création et gestion d'une boutique e-commerce professionnelle (3jrs)
- ▶ Création et gestion d'un site Web 2.0 (2jrs)
- ▶ Maîtriser les stratégies et techniques du e-marketing et du Web 2.0 (1jr)
- ▶ Développer ses ventes avec le e-commerce (5jrs)
- ▶ Optimisez le référencement de votre site Web (1jr)
- ▶ Mettre en place et optimiser une campagne e-mailing (1jr)
- ▶ Lancer une campagne publicitaire sur internet avec « Google Adwords » (1jr)

Calendrier interentreprises		Durée	Coût HT / jour /stagiaire	Dates
Accueil	Savoir accueillir le client	1 jr	245 €	21 juin
	Accueil téléphonique	1 jr	245 €	23 avril
Vente	Techniques de vente en magasin	2 jrs	245 €	14 et 15 mai
	Vendre et négocier au téléphone	2 jrs	245 €	29 et 30 octobre
	L'argumentaire qui fait vendre	1 jr	245 €	28 juin
e-commerce & e-marketing	Création et gestion d'une boutique e-commerce professionnelle	3 jrs	195 €	Du 02 au 04 juillet
	Création et gestion d'un site Web	2 jrs	195 €	14 et 15 mai
	Mettre en place et optimiser une campagne e-mailing	1 jr	195 €	13 septembre
	Maîtriser les stratégies et techniques du e-marketing et du Web 2.0	1 jr	195 €	22 novembre

Approche technique

- ▶ Manutention des personnes et protection du dos (3jrs)
- ▶ Prévention de la chute (1jr)
- ▶ Prise en charge de la douleur (1jr)
- ▶ Prévention de l'incontinence (1jr)
- ▶ Prévention des escarres (1jr)
- ▶ Prévention des escarres et de l'incontinence (2jrs)

Approche relationnelle

- ▶ Approche de la personne âgée (3jrs)
- ▶ Les troubles psychiques chez la personne âgée (3jrs)
- ▶ Préservation de l'autonomie (4h)
- ▶ Prise en charge de la personne atteinte d'Alzheimer (3jrs)
- ▶ Accompagnement de fin de vie (5jrs)

Hygiène

- ▶ Aide à la toilette et hygiène de vie avec préservation de l'autonomie (3jrs)
- ▶ Toilette et soins annexes (2jrs)
- ▶ Préserver son capital santé (4h)

Sécurité

- ▶ PSC1 : Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (10h)
- ▶ PSC1 : recyclage (4h)

Calendrier interentreprises		Durée	Coût HT /jour /stagiaire	Dates
Techniques	Manutention des personnes et protection du dos	3 jrs	175 €	24, 29 et 31 mai
Relationnel	Approche de la personne âgée	3 jrs	175 €	18, 21 et 22 juin
Hygiène	Aide à la toilette et hygiène de vie avec préservation de l'autonomie	3 jrs	175 €	08, 09 et 12 novembre

Anglais / Allemand / Espagnol / Italien

- ▶ Cours individuels en face à face
- ▶ Cours collectifs en mini-groupe (2 à 4 participants)
- ▶ Cours de remise à niveau
- ▶ Cours intensifs
- ▶ Immersion linguistique (à la journée ou à la demi-journée)
- ▶ Formations sur-mesure - Ex : « Préparer une réunion commerciale en anglais »
- ▶ Préparation du TOEIC
- ▶ Coaching personnalisé
- ▶ Traductions : procédures industrielles, documentations techniques, notices utilisateurs...



English Pro

- ▶ English pro - Direction
- ▶ English pro - Qualité
- ▶ English pro - Vente
- ▶ English pro - Achats
- ▶ English pro - Marketing
- ▶ English pro - Logistique
- ▶ English pro - Accueil touristique
- ▶ English pro - Assistante – Secrétaire



ENGLISH PRO



« Anglais professionnel par métier »

3 formules : 20 h / 40 h / 60 h

Français

- ▶ Bien rédiger pour mieux communiquer (2jrs)
- ▶ Se réconcilier avec l'orthographe et la grammaire (3jrs)
- ▶ Remise à niveau (sur-mesure)



Dates : voir calendrier page 14

Découverte

- ▶ Apprendre à utiliser un PC (2jrs)
- ▶ Word-Excel-Windows : initiation (3jrs)
- ▶ Internet Explorer et messagerie (2jrs)
- ▶ Concevoir un blog (2jrs)

Bureautique

- ▶ Word – Initiation (2jrs)
- ▶ Word – Intermédiaire (2jrs)
- ▶ Word – Perfectionnement (2jrs)
- ▶ Word – Publipostage (1jr)
- ▶ Excel – Initiation (2jrs)
- ▶ Excel – Intermédiaire (2jrs)
- ▶ Excel – Perfectionnement (2jrs)
- ▶ PowerPoint – Prise en main (2jrs)
- ▶ PowerPoint – Perfectionnement (1jr)
- ▶ Outlook (1jr)
- ▶ Access – Initiation (2jrs)
- ▶ Access – Intermédiaire (2jrs)
- ▶ Access – Perfectionnement (2jrs)
- ▶ Publisher – Prise en main (1jr)
- ▶ Publisher – Perfectionnement (1jr)



e-commerce / e-marketing

- ▶ Création et gestion d'une boutique e-commerce professionnelle (3jrs)
- ▶ Création et gestion d'un site Web 2.0 (2jrs)
- ▶ Maîtriser les stratégies et techniques du e-marketing et du Web 2.0 (1jr)
- ▶ Développer ses ventes avec le e-commerce (5jrs)
- ▶ Optimisez le référencement de votre site Web (1jr)
- ▶ Mettre en place et optimiser une campagne e-mailing (1jr)
- ▶ Lancer une campagne publicitaire sur internet avec « Google Adwords » (1jr)

Calendrier interentreprises		Durée	Coût HT /jour /stagiaire	Dates
Découverte	Word-Excel-Windows initiation	3 jrs	95 €	16 au 18 avril 27 au 29 juin 15 au 17 octobre
Bureautique       	Word - Prise en main	2 jrs	95 €	06 et 07 juin 12 et 13 novembre
	Word - Publipostage	1 jr	95 €	08 octobre
	Excel - Prise en main	2 jrs	95 €	24 et 25 septembre
	Excel - Perfectionnement	2 jrs	95 €	19 et 20 mars 5 et 6 novembre
	Réaliser des présentations dynamiques et professionnelles avec PowerPoint	2 jrs	95 €	17 et 18 septembre
	Access – Prise en main	2 jrs	95 €	22 et 23 octobre
	Publisher - Prise en main	1 jr	95 €	03 décembre
	Outlook	1 jr	95 €	12 avril
	Concevoir un blog	1 jr	95 €	21 mai
	Word, Excel, PowerPoint : les nouveautés du pack office 2010	2 jrs	95 €	10 et 11 décembre
e-commerce & e-marketing	Création et gestion d'une boutique e-commerce professionnelle	3 jrs	195 €	02 au 04 juillet
	Création et gestion d'un site Web	2 jrs	195 €	14 et 15 mai
	Mettre en place et optimiser une campagne e-mailing	1 jr	195 €	13 septembre
	Maîtriser les stratégies et techniques du e-marketing et du Web 2.0	1 jr	195 €	22 novembre

Cycle de formation

Manager de production industrielle

119 heures réparties sur l'année pour développer les compétences de vos salariés



Un parcours professionnel adapté aux exigences du métier de manager de production industrielle

Les PME industrielles font évoluer leurs activités en confiant des responsabilités plus importantes à l'encadrement intermédiaire. Ces salariés doivent bénéficier d'une formation adéquate pour mener avec efficacité leurs missions sur les plans organisationnel, managérial et technique.

→ 63 heures dédiées à la gestion de production et aux outils de l'amélioration continue

→ 56 heures dédiées au management et à la communication

Tarif : 21 € HT de l'heure pour le cycle complet*

WISEO
Zone Industrielle des Marais
76340 BLANGY-SUR-BRESLE
Tél : 02 32 97 47 00 Fax : 09
conseil@viseo-formation.fr
www.viseo-formation.fr

Modules de formation	Objectifs	Durée	Dates
Manager et motiver une équipe	Comprendre les fonctions du manager Diagnostiquer son style de leadership Adapter son mode de management au contexte de l'entreprise et à la situation présente Mettre en place un cadre managérial opérationnel et performant	2 jrs	05 et 06 avril
Communiquer efficacement	Identifier l'impact de son style de communication sur ses différents interlocuteurs Adapter son mode de communication Appliquer les techniques de communication dans les principales situations managériales	2 jrs	26 et 27 avril
Organisation du travail	Fabrication : organiser, coordonner, analyser le travail et proposer des améliorations Management : former, corriger et promouvoir QSE : respecter, garantir, préserver et améliorer Rendre compte à la hiérarchie des écarts	2 jrs	30 et 31 mai
Gérer ses priorités et déléguer efficacement	Se concentrer sur ses priorités managériales et responsabiliser son équipe Optimiser son organisation personnelle Définir les tâches et les missions à déléguer Préparer et mener un entretien de délégation Assurer le suivi de ses délégations	2 jrs	28 et 29 juin
Gestion de production industrielle	Estimer ses besoins de main d'œuvre, de machines, de temps, de matières premières... Préparer et mettre en œuvre le plan de charge S'assurer de l'exécution du programme Apporter les corrections nécessaires	3 jrs	17 au 19 septembre
Conduire des réunions efficaces et dynamiques	Réunir son équipe autour d'objectifs communs Organiser et structurer ses réunions Maîtriser les techniques d'animation de groupe pour rendre ses réunions interactives et participatives	2 jrs	22 et 23 octobre
Mettre en place une démarche 5S	Créer les fondations pour bâtir une démarche de progrès rapide Déployer les méthodes du Lean Manufacturing Bénéficier de ces leviers pour optimiser son mode de management	2 jrs	05 et 06 novembre
Gagner en productivité	Identifier les axes de progrès permettant de réaliser des gains de productivité substantiels de 5 à 30% Dupliquer les solutions à d'autres secteurs productifs de l'entreprise	2 jrs	03 et 04 décembre

*Possibilité de s'inscrire à un ou plusieurs modules pour les personnes ne suivant pas le cycle complet : tarif → voir calendrier interentreprises

Cycle de formation

Chef d'équipe logistique & entreposage

119 heures réparties sur
l'année pour développer les
compétences de vos salariés



Un parcours professionnel adapté aux exigences du métier de chef d'équipe logistique

Véritable leader, le chef d'équipe
logistique manage son équipe de
manière à optimiser les flux de
marchandises dans son
entreprise.

→ 63 heures dédiées à la
fonction logistique

→ 28 heures dédiées à
l'organisation du
travail et aux outils de
l'amélioration continue

→ 28 heures dédiées au
management et à la
communication

**Tarif : 21 € HT de l'heure
pour le cycle complet***

Option : CACES® 1-3-5

WISEO
Zone Industrielle des Marais
76340 BLANGY-SUR-BRESLE
Tél : 02 32 97 47 00 Fax : 09
conseil@viseo-formation.fr
www.viseo-formation.fr

Modules de formation	Objectifs	Durée	Dates
Manager et motiver une équipe	Comprendre les fonctions du manager Diagnostiquer son style de leadership Adapter son mode de management au contexte de l'entreprise et à la situation présente Mettre en place un cadre managérial opérationnel et performant	2 jrs	05 et 06 avril
Communiquer efficacement	Identifier l'impact de son style de communication sur ses différents interlocuteurs Adapter son mode de communication Appliquer les techniques de communication dans les principales situations managériales	2 jrs	26 et 27 avril
Organisation du travail	Fabrication : organiser, coordonner, analyser le travail et proposer des améliorations Management : former, corriger et promouvoir QSE : respecter, garantir, préserver et améliorer Rendre compte à la hiérarchie des écarts	2 jrs	30 et 31 mai
Les fondamentaux de la logistique	Acquérir les connaissances de base pour travailler dans le magasinage et/ou la logistique Identifier le cadre d'application et les différentes fonctions du magasinier en entreprise	1 jr	20 juin
La préparation de commandes et les outils d'exploitation du magasin	Rationaliser et optimiser sa méthode de préparation des commandes en tenant compte des matériels, équipements et techniques d'exploitation de l'entreprise.	2 jrs	10 et 11 septembre
La réception, le stockage et l'expédition des marchandises	Connaître tous les moyens réglementaires, administratifs et techniques pour mettre en place une procédure de réception optimale Maîtriser les outils et méthodes pour optimiser le stockage des marchandises Optimiser la préparation de ses expéditions en tenant compte des règles et des contraintes de la fonction transport et distribution.	3 jrs	15-16-17 octobre
Mettre en place une démarche 5S	Créer les fondations pour bâtir une démarche de progrès rapide Déployer les méthodes du Lean Manufacturing Bénéficier de ces leviers pour optimiser son mode de mangement	2 jrs	05 et 06 Novembre
La gestion des stocks et des approvisionnements	Maîtriser les outils et méthodes pour gérer un stock de marchandises Réaliser les inventaires de l'entrepôt	3 jrs	10 au 12 décembre

*Possibilité de s'inscrire à un ou plusieurs modules pour les personnes ne suivant pas le cycle complet : tarif → voir calendrier interentreprises

Cycle de formation

Magasinier-cariste d'entrepôt

119 heures réparties sur l'année pour développer les compétences de vos salariés



Un parcours professionnel adapté aux exigences du métier de magasinier

Réceptionner, contrôler, étiqueter, stocker, gérer, déplacer et expédier la marchandise : le magasinier-cariste doit bénéficier d'une formation complète pour effectuer avec efficacité la diversité de ses missions.

→ 70 heures dédiées au métier de magasinier

→ 35 heures dédiées à la validation du CACES® R389 des catégories 1-3-5

→ 14 heures dédiées à l'habilitation électrique

Tarif : 17 € HT de l'heure pour le cycle complet*

VEISO
Zone Industrielle des Marais
76340 BLANGY-SUR-BRESLE
Tél : 02 32 97 47 00 Fax : 09
conseil@viseo-formation.fr
www.viseo-formation.fr

Modules de formation	Objectifs	Durée	Dates
CACES R389 1-3-5 Chariots automoteurs	Appliquer les règles de sécurité théoriques et pratiques lors de la conduite des chariots automoteurs Valider le certificat CACES R389 pour les catégories 1-3-5	5 jrs	Sessions ouvertes toute l'année
Habilitation électrique pour non-électricien	Préparer et valider son habilitation électrique permettant d'effectuer des travaux d'ordre non électrique dans les locaux réservés aux électriciens ou au voisinage des pièces nues sous tension Respecter les prescriptions de sécurité définies par la publication UTE C18-510	2 jrs	21 et 22 mai
Les fondamentaux de la logistique	Acquérir les connaissances de base pour travailler dans le magasinage et/ou la logistique Identifier le cadre d'application et les différentes fonctions du magasinier en entreprise	1 jr	20 juin
La préparation de commandes et les outils d'exploitation du magasin	Rationaliser et optimiser sa méthode de préparation des commandes en tenant compte des matériels, équipements et techniques d'exploitation de l'entreprise.	2 jrs	10 et 11 septembre
La réception, le stockage et l'expédition des marchandises	Connaître tous les moyens réglementaires, administratifs et techniques pour mettre en place une procédure de réception optimale Maîtriser les outils et méthodes pour optimiser le stockage des marchandises Optimiser la préparation de ses expéditions en tenant compte des règles et des contraintes de la fonction transport et distribution.	3 jrs	15-16-17 octobre
L'utilisation en sécurité des différents outils d'entreposage	Utiliser les différents outils de préparation de commandes de manière efficace en respectant les règles de sécurité en entrepôt	1 jr	12 novembre
La gestion des stocks et des approvisionnements	Maîtriser les outils et méthodes pour gérer un stock de marchandises Réaliser les inventaires de l'entrepôt	3 jrs	10 au 12 décembre

*Possibilité de s'inscrire à un ou plusieurs modules pour les personnes ne suivant pas le cycle complet : tarif → voir calendrier interentreprises

Cycle de formation

Animateur Qualité

Sécurité Environnement

119 heures réparties sur l'année pour développer les compétences de vos salariés



Un parcours professionnel adapté aux exigences du métier d'animateur QSE

Les contraintes normatives et réglementaires viennent impacter l'organisation de la production des PME/PMI. Pour y faire face, les entreprises doivent se doter d'une personne capable d'intervenir auprès des équipes sur le terrain dans des domaines variés : l'animateur QSE.

→ 49 heures dédiées à la qualité, à la sécurité et à l'environnement

→ 35 heures dédiées à la gestion de production et aux outils de l'amélioration continue

→ 35 heures dédiées à la communication

Tarif : 21 € HT de l'heure pour le cycle complet*

WISEO
Zone Industrielle des Marais
76340 BLANGY-SUR-BRESLE
Tél : 02 32 97 47 00 Fax : 09
conseil@viseo-formation.fr
www.viseo-formation.fr

Modules de formation	Objectifs	Durée	Dates
Les rôles et les missions de l'animateur QSE	Comprendre et prendre possession du rôle d'animateur qualité interne Identifier les principaux modèles et outils qualité	2 jrs	05 et 06 avril
Auditeur interne	Réaliser les différents types d'audits internes (Système, Processus et Produits) selon le référentiel ISO 19011	2 jrs	23 et 24 avril
Développement durable en entreprise	Initier une démarche de développement durable adaptée au contexte de son entreprise Mettre en place des actions de sensibilisation auprès des salariés	1 jr	9 mai
Prévention des accidents du travail	Identifier les risques et le coût d'un accident du travail Adapter les principes d'un comportement physique rationnel par rapport aux réalités du travail	1 jr	14 Juin
Elaboration et mise à jour du document unique	Choisir la ou les méthodes internes permettant de pouvoir effectuer l'évaluation des risques professionnels. Situer l'avancement de l'élaboration du document unique vis-à-vis de la réglementation	1 jr	28 Juin
Gestion de production industrielle	Estimer ses besoins de main d'œuvre, de machines, de temps, de matières premières... Préparer et mettre en œuvre le plan de charge S'assurer de l'exécution du programme Apporter les corrections nécessaires	3 jrs	17 au 19 septembre
Conduire des réunions efficaces et dynamiques	Réunir son équipe autour d'objectifs communs Organiser et structurer ses réunions Maîtriser les techniques d'animation de groupe pour rendre ses réunions interactives et participatives	2 jrs	22 et 23 octobre
Mettre en place une démarche 5S	Créer les fondations pour bâtir une démarche de progrès rapide Déployer les méthodes du Lean Manufacturing Bénéficier de ces leviers pour optimiser son mode de mangement	2 jrs	05 et 06 novembre
Argumenter ses décisions pour convaincre ses interlocuteurs	Défendre ses prises de position et ses décisions en matière de qualité de la production tout en restant dans une logique de coopération S'affirmer et faire preuve de persuasion face à la hiérarchie opérationnelle	3 jrs	10 au 12 décembre

*Possibilité de s'inscrire à un ou plusieurs modules pour les personnes ne suivant pas le cycle complet : tarif → voir calendrier interentreprises

Formations destinées aux demandeurs d'emploi de Haute-Normandie et de Picardie

► Formations au catalogue

Toutes nos formations sont
accessibles aux demandeurs d'emploi

► Diplômes

BAC PRO Logistique et Magasinage
CAP Agent d'Entreposage et de Messagerie

► Titre Professionnel

Agent de Prévention et de Sécurité

► Parcours individualisé

Construire son projet professionnel

► Parcours professionnalisant

Conducteurs d'engins de chantier

Zone Industrielle des Marais
76340 BLANGY-SUR-BRESLE
Tél : 02 32 97 47 00 Fax : 02 32 97 47 09
emploi@viseo-formation.fr
www.viseo-formation.fr



Utilisation des équipements de travail, des équipements mobiles automoteurs et ceux servant au levage, et machines

- > L. 4141-2 : Formation pratique et appropriée à la sécurité.
- > R.4323-3 : Formation à la sécurité (utilisation ou maintenance des équipements de travail) à renouveler selon les évolutions des équipements.
- > R.4323-55 : Formation à la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage.

Conduite d'engins : CACES® et Autorisation de Conduite

- > R.4323-56 (Arrêté du 02/12/98) : Délivrance d'une autorisation de conduite (grues à tour, mobiles, auxiliaires, chariots automoteurs, PEMP, engins de chantier).

> Recommandations CNAMTS - CACES®

- R372 m : Engins de Chantier,
- R377 m : Grues à Tour,
- R383 m : Grues Mobiles,
- R386 : PEMP (Plates-formes élévatrices mobiles de personnes),
- R389 : Chariots automoteurs à conducteur porté,
- R390 : GACV (Grues auxiliaires de chargement de véhicule).

> Circulation des véhicules et engins sur les aérodromes :

- Circulaire du 05/08/2010 du MEEDDM : tout agent qui circule dans une zone coté piste d'un aérodrome reçoit une formation agréée garantissant d'une part une connaissance suffisante des lieux et des règles de circulation afférentes et d'autre part la maîtrise du véhicule ou de l'engin en conformité à ces mêmes règles.

Conduite de ponts roulants, portiques et semi-portiques

- > Recommandation CNAMTS R423 : Formation, délivrance d'une autorisation de conduite et recyclage tous les 5 ans.
- > Recommandations CRAM Nord-Est et Nord-Picardie : Formation et délivrance de l'AAUS.
- > Note Technique CRAM Alsace-Moselle : Formation et délivrance du CAUS.

Manutention manuelle

- > R.4571-7 et R.4541-8 : L'employeur doit faire bénéficier les travailleurs, dont l'activité comporte des manutentions manuelles, d'une formation adéquate à la sécurité relative à l'exécution des opérations

Travaux neufs, travaux d'entretien et de maintenance y compris opérations de nettoyage

- > Art. L.4141-1 à L.4143-1 et R.4141-1 à R.4141-20 et R.4412-15 ainsi que la Recommandation CNAMTS R 448 : Les opérateurs effectuant ces tâches devront être formés à la prévention des risques généraux (chutes de hauteur, électriques, explosion, électrostatiques, chimiques), mais aussi ceux engendrés par leurs missions, ceux de l'EU, ainsi que ceux liés à l'interférence des activités EU et EE.

Ascenseurs

- > Décret du 30/06/95 modifié : Formation du personnel affecté aux travaux sur les ascenseurs, trottoirs roulants, escaliers mécaniques,...



Risques électriques

Habilitation

- > Décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 :
- Art. R.4544-10 : L'habilitation délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations que les travailleurs sont autorisés à effectuer. Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées.
- Industrie et Tertiaire : NF C 18-510.
- Véhicules électriques et hybrides : UTE C 18-550.
- Art. R.4544-10 : Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.

Echafaudages - Travaux en hauteur

Echafaudages

- > R.4323-69 : Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation (et recyclage).
- > Recommandation CNAMTS R408 : Formation obligatoire pour les utilisateurs, monteurs, démonteurs, et personnes chargées de la vérification / réception des échafaudages de pied.
- Pla tes-formes suspendues motorisées par treuils et câbles**
- > Recommandation CNAMTS R433 : Formation obligatoire pour les monteurs et utilisateurs de ces plates-formes.

Travaux en hauteur et EPI

- > Art. R.4323-106 : Formation à l'utilisation et au port des EPI.

Positionnement au moyen de cordes

- > R.4323-89 : Les travailleurs utilisant des techniques d'accès et de positionnement au moyen de cordes doivent recevoir une formation spécifique aux opérations envisagées et aux procédures de sauvetage.

Mécanisation du transport vertical des personnes et des charges sur chantier

- > Art. R.4323-55 et Recommandation CNAMTS R 445 (industries du bâtiment et des travaux publics) : les opérateurs manœuvrant les dispositifs de transport verticaux des personnes et des charges doivent avoir un savoir faire et des compétences acquises lors d'une formation adéquate dispensée par le chef d'établissement.



Agents physiques

Bruit :

- > R.4431-2 et R.4436-1 : Les travailleurs concernés reçoivent les informations et une formation en rapport avec les résultats de l'évaluation des risques.

Vibrations :

- > R.4447-1 : Les travailleurs concernés reçoivent les informations et une formation en rapport avec les résultats de l'évaluation des risques.

Champs électromagnétiques

- > Directive Européenne n°2004-40 art.6 : Formation obligatoire pour le personnel exposé aux champs électromagnétiques produits par des antennes, radars, process industriels rayonnants (soudage, four, chauffage, électrolyse,...), ou appareils et équipements spécifiques pour la recherche et le médical (accélérateur de particules, IRM,...). Formation des salariés sur les risques liés aux rayonnements électromagnétiques.

Rayonnements optiques artificiels

- > Directive Européenne n°2006-25 art.6 : Formation obligatoire pour le personnel exposé aux rayonnements LASER, de lampes UV, de générateurs IR, de faisceaux de lumière blanche (rayonnements incohérents)...

Rayonnements optiques artificiels - UV, IR, Lasers

- > Directive n°2006/25/CE et décret du 2 juillet 2010 art. R.4452-13, 19, 20 : Formation obligatoire pour le personnel susceptible d'être exposé aux rayonnements optiques artificiels.
- U.V. > Décret du 30/05/1997 et arrêté du 10/09/1997 : Les appareils de bronzage de types UV1 et UV3, ne peuvent être mis à la disposition du public que sous la surveillance directe d'un personnel qualifié ayant reçu une formation.

Santé - Sécurité au travail

Sécurité du Travail

- > L.4141-1 et 3 : L'employeur organise une formation pratique et appropriée en matière de sécurité, au bénéfice des travailleurs qu'il embauche, de ceux qui changent de poste de travail ou de technique, des salariés temporaires.
- > R.4141-3-1 : Obligation d'utiliser le document unique dans le cadre de la formation professionnelle.
- > R.4141-17 : Formation à la sécurité.

Sauveteurs Secouristes du Travail

- > R.4224-15 : « ...un membre du personnel doit avoir reçu l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours d'urgence ». Modification du dispositif de formation sous couvert de l'INRS à compter du 1er janvier 2011 (circulaire CIR-32/2010).

Débrillatateurs automatiques externes

- > Arrêté du 06/11/2009 : Ets de santé : Initiation des personnes non médecins à l'utilisation des débrillatateurs automatiques externes.
- C.H.S.C.T.
- > L.4614-14 : Les représentants du personnel des C.H.S.C.T. (ou les délégués du personnel pour les établissements de moins de 50 salariés) bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions.
- > Décret du 19/05/08 : CHSCT des établissements à risques technologiques ou comprenant une installation nucléaire.

Équipements de Protection Individuelle

- > R.4323-106 : L'employeur doit faire bénéficier les travailleurs devant utiliser un EPI (harnais, protection auditive, VAT, gants, chaussures de sécurité,...), d'une formation et de renouvellements adéquats comportant un entraînement au port et à l'utilisation des EPI.

Prévention des Risques Professionnels Maritimes

- > Décret du 21/08/07 : Tout armateur désigne un membre de l'équipage qualifié chargé de la prévention des risques professionnels.

Sécurité des spectacles

- > Décret du 29/06/00 et Arrêté du 05/06/08 : Formation du personnel chargé d'assurer la sécurité des spectacles. (Entrepreneur de spectacles vivants).

Fonction publique

- > D'État : Décret du 28/05/82 modifié par décret du 09/05/05 : Obligation de formation en Hygiène et Sécurité des membres du CHS, des Agents, des ACMO et ACFI.
- > Décret du 20/08/07 : Formation des membres des comités techniques d'établissements de la fonction publique hospitalière de moins de 50 agents.
- > Territoriale : Décret du 10/06/85 modifié par décret du 16/06/00 : Obligation de formation en Hygiène et Sécurité des membres du CHS, des Agents, des ACMO (arrêté 3 mai 2002).

Incendie

Entraînement à la lutte contre l'incendie

- > Art. R. 4227-39 : Exercices et essais périodiques au cours desquels le personnel apprend à se servir des moyens de premier secours.

Information des travailleurs par les consignes de sécurité incendie

- > Décret du 21 janvier 2010 modifiant les Art. R.4141-3-1 & R.4227-37 : Consignes de sécurité incendie et instructions portées à la connaissance des salariés.

Établissements de soins

- > Arrêtés Type U du 10/12/04 et Type J du 19/11/01 : Entraînement du personnel à la mise en œuvre des moyens de secours, à l'exploitation du SSI, au transfert et à l'évacuation des malades.

ERP de 5ème Catégorie comprenant des locaux à sommeil

- > Circulaire du 4 mai 2005 : Formation du personnel.

ERP type CTS (Chapiteaux, Tentes, Structures)

- > Arrêté du 23 janvier 1985 modifié par Arrêté du 18 février 2010 : Articles CTS 31, CTS 31 bis, CTS 52, annexe X : Formation du personnel chargé du montage, formation du personnel chargé de l'inspection.

SSIAP

- > Arrêté du 02/05/05 modifié : Formation du personnel permanent des services de sécurité incendie ERP et IGH. Formation du personnel SST ou PSCI.

Hygiène alimentaire

Formation Hygiène

- > Règlement (CE) n°852/2004 - Annexe II - Chap. 12.§1 : Les personnes qui manipulent des denrées alimentaires doivent être encadrées et disposer d'instructions et/ou d'une formation en matière d'hygiène alimentaire.

Formation HACCP

- > Règlement (CE) n° 852/2004 - Annexe II - Chap. XII : Les personnes responsables de la mise au point et du maintien du système HACCP ou de la mise en œuvre des guides de bonnes pratiques hygiéniques doivent avoir reçu une formation qui concerne l'application des principes HACCP.

Ambiances de travail	Bâtiment	LES OBLIGATIONS 2/2
<p>Agents biologiques > R.4425-7 : La formation à la sécurité est dispensée avant que les travailleurs, n'exercent une activité impliquant un contact avec des agents biologiques. Elle est répétée régulièrement. Risques sur sites chimiques et pétrochimiques, (UIC) > Arrêté du 23/12/03 rendant obligatoire les dispositions de l'accord du 4 juillet 2002 : Obligation de formation concernant les salariés des entreprises extérieures intervenant sur un site chimique ou pétrochimique, pour les risques présents et plus particulièrement ceux liés à la coactivité. Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et toxiques > R.4442-12 et 87 : Lorsque les résultats de l'évaluation des risques révèlent un risque pour la santé et la sécurité des travailleurs, l'employeur met en œuvre les mesures et les moyens de prévention. Il organise avec le CHSCT l'information et la formation à la sécurité des travailleurs... > R.4412-38 : L'employeur veille à ce que le personnel reçoive une formation quant aux précautions à prendre. > R.4412-70 : « Les travailleurs exposés à l'action d'agents CMR, doivent être formés »</p>	<p>Amiante - Personnel exposé > Directive 2009/148/CE du 30 novembre 2009 et l'article R.4412-98 : Les employeurs sont tenus de prévoir une formation appropriée pour tous les travailleurs exposés ou susceptibles de l'être. > Arrêté du 22 décembre 2009 : Obligation de formation préalable pour tout personnel, (encadrement technique, encadrement de chantier, opérateur de chantier), susceptible d'être exposé à l'amiante : premier recyclage 6 mois maximum après formation préalable, puis recyclage tous les 2 ans maximum. Sont visés les travaux prévus à : - Art. R.4412-114 : travaux de retrait ou de confinement de matériaux contenant de l'amiante, - Art. R.4412-139 : intervention susceptible de provoquer l'émission de fibre d'amiante. Si réussite à la validation théorique et pratique des acquis, une attestation de compétences est délivrée. Travaux en espaces confinés > Recommandation CNAMTS R 447 CTN des industries du transport, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication : Formation des travailleurs intervenant pour délivrance d'une autorisation de pénétrer en espaces confinés par l'employeur.</p>	<p>Plomb > Décret 2003-1254 du 23/12/2003 : Formation des travailleurs exposés aux risques liés au plomb. Risque sismique > Art. L 4121-1, 2, 3 et art. L 4612-3 et art. R.4141-3 : Dès lors que l'établissement est classé en zone sismique, l'employeur est tenu de prendre les mesures de sécurité nécessaires et de former les salariés. Sécurité Protection Santé > Décrets du 26/12/94 et 24/01/03 et Art. R.4532-17 et R.4532-31 : Une attestation de compétence est délivrée après une formation obligatoire pour les coordonnateurs SPS niveaux 1-2-3. Décret n°2011-39 du 10 janvier 2011 modifiant les articles R.4532-25 à 31 R.4532-25 sera applicable le 01 juillet 2012 : Modifications des formations et pré-requis. Performance énergétique des bâtiments > Directive 2010/31/UE du 19 mai 2010 : formation des experts qualifiés et/ou agréés pour la délivrance du certificat de performance énergétique. Diagnostics techniques immobiliers > Ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005 et décret n°2006-1114 du 05/09/06 : Contexte général. > Arrêté du 21/11/06 : Diagnostic plomb. > Arrêté du 21/11/06 : Repérage et diagnostic amiante.</p> <p>> Arrêté du 30/10/06 modifié par arrêté du 14/12/2009 et arrêté du 29/03/07 : Présence de termites. > RT 2012 et loi du 12 juillet 2010 « Grenelle II » Décret d'application n°2010-1662 : Modifications du DPE applicable au 01 janvier 2011 : Calculs, obligations d'affichage, [...] > Arrêté du 06/04/07 modifié par arrêté du 24/08/2010 : Diagnostic gaz. > Arrêté du 08/07/2008 modifié par arrêté du 10/12/2009 : Diagnostic électricité. > Loi du 31/12/2006 n°2006-1772 complétée par la loi « Grenelle II » du 12/07/2010 : Diagnostic assainissement obligatoire depuis le 01 janvier 2011 pour vente et location. TAR (Tour aéro-réfrigérante) et légionelle > Arrêté du 13/12/04 : Toutes les personnes susceptibles d'intervenir sur les installations sont désignées et formées en vue l'apprendre selon leurs fonctions le risque légionellose associé à l'installation. Disconnecteurs > Code de la Santé (Ancien Décret 1220 de 2001) (Label SRIPS) : Formation du personnel assurant la mise en place et la maintenance des disconnecteurs. Personnes handicapées : accessibilité > Code de la Construction : Règlement de sécurité.</p>
Sûreté	Energie - Pression	Nucléaire
<p>Sûreté aéroportuaire et CQP > Arrêté du 01/09/03 art. 24 & 25 : Formation initiale et continue pour les chargés d'opérations et des contrôleurs de mesures de sûreté. > Arrêté du 12/11/03 art. 81 & 82 : Formation initiale pour les chargés des contrôles physiques de sûreté. > Arrêté du 23/08/07 et Décret n°2005-112 du 06/09/05 art.1 : CQP relatifs aux activités de sûreté aéroportuaire. > Arrêté du 30/06/2010 modifiant l'arrêté du 25/09/2007 : Certificat de formation à la sécurité du personnel assurant les tâches relatives à la surveillance et à la protection des passagers à bord d'un aéronef lorsque ce dernier est en vol ainsi qu'au sol, lors des opérations de départ et d'arrivée, ou lorsque la réglementation l'exige. Sûreté portuaire > Arrêté du 27/11/2009 : Formation des surveillants de port et des auxiliaires de surveillance. Sûreté-Malveillance-Intrusion > Arrêté du 19/06/08 : Portant agrément du CQP APS (Agent de Prévention de Sécurité). > Arrêté du 25/06/2009 : Titre professionnel d'agent(e) de sûreté et de sécurité privée.</p>	<p>Conduite des Equipements sous pression > Arrêté du 15/03/00 : Le personnel chargé de la conduite d'équipements sous pression est suffisamment informé et compétent pour surveiller et prendre toute initiative [...] il est formellement reconnu apte à la conduite par l'exploitant [...] il est périodiquement confirmé dans cette fonction. Habilitation des personnes réalisant la vérification initiale et l'inspection périodique des équipements sous pression des installations frigorifiques couverts par les > CTP 1 du 08/03/04, CTP 2 du 26/02/09, CTP 3 du 12/03/10 : Les personnes devant réaliser ces vérifications devront, avant d'être habilitées, avoir réussi les contrôles de connaissances à l'issue de la formation conforme au référentiel de l'annexe 8. Habilitation pour la vérification initiale et l'inspection périodique des échangeurs de chaleur soumis à la réglementation ESP > CTP annexe 2 et instruction BSEI 08-229 du 20/11/08 : Les personnes devant réaliser ces vérifications devront être habilitées à l'issue de la formation conforme à l'article 4 de la BSEI et à l'annexe 2 du CTP. Chaufferies à vapeur / eau surchauffée > Arrêté du 15/03/00 : L'exploitant fait vérifier par un organisme agréé l'organisation retenue pour la surveillance des appareils et la qualification du personnel qui y est affecté. Le personnel est formellement reconnu apte à la conduite par l'exploitant, et est périodiquement confirmé dans cette fonction (Chauffeur, Agent Qualifié d'intervention, rondier) ; Avec ou Sans Présence Humaine Permanente (APHP ou SPHP). Chaudières de 2 à 20 MWth > Arrêté du 25/07/97 : L'exploitation doit se faire sous la surveillance directe ou indirecte d'une personne nommément désignée par l'exploitant et ayant une connaissance de la conduite de l'installation ainsi que des dangers et inconvénients des produits utilisés ou stockés dans l'installation. Chaudières de puissance > à 20 MWth > Arrêté du 30/07/03 : Les opérateurs doivent avoir reçu une formation initiale adaptée. Une formation complémentaire</p>	<p>annuelle à la sécurité d'une durée minimale d'une journée doit leur être dispensée. La traçabilité de ces formations doit être tenue à la disposition de l'inspection des ICPE Autoclaves > Arrêté du 15/03/00 : La conduite des autoclaves ne doit, même temporairement, être confiée qu'à des agents expérimentés, instruits des manœuvres à effectuer sur cette catégorie d'appareils et des dangers qui lui sont propres. Ils sont formellement reconnus aptes à la conduite par l'exploitant et périodiquement confirmés dans cette fonction. Fluides frigorigènes > Code de l'environnement Art. R.543-75 à 123 et arrêté du 30/06/08 : L'opérateur utilisant des CFC, HFC, HCFC dans les équipements frigorifiques et climatiques, satisfait aux conditions de capacité professionnelle (attestation obligatoire au 04/07/2009) lorsque les intervenants qui procèdent sous sa responsabilité aux opérations décrites à l'article R. 543-76 sont titulaires d'une attestation d'aptitude, ou d'un diplôme, ou d'un titre professionnel, ou d'un certificat de qualification professionnelle ou d'une certification enregistrée au RNCP. > Arrêté du 13/10/08 modifié par arrêté du 05/03/09 et avis aux organismes agréés paru au JO du 27/01/09 complété par l'Avis paru au JO du 16/04/10 : Obligation à tous les intervenants fluides frigorigènes expérimentés ou titulaires de diplômes-titres-certificats, de passer une évaluation théorique et pratique auprès d'un organisme évaluateur certifié pour obtenir une attestation d'aptitude correspondant à l'activité et aux équipements (Catégories 1 à 5) avant le 04/07/11. Installations utilisant de l'ammoniac > Arrêté du 16/07/97 : l'exploitant doit veiller à la qualification professionnelle et à la formation sécurité de son personnel. Une formation spécifique est assurée pour le personnel affecté à la conduite ou à la surveillance des installations frigorifiques, ainsi qu'au personnel non affecté spécifiquement mais susceptible d'intervenir dans celles-ci.</p> <p>Nucléaire EDF - QSP, Post QSP > Directive 2009/71/Euratom art.7 et Note Technique EDF 85114 : Obligation de formation pour les intervenants sur matériels IPS ou dans leur environnement. Recyclage obligatoire tous les 3 ans. Prévention des Risques sur INB > Art. L.4522-2 et Circulaire DGT/ASN n°4 du 21 avril 2010 : Les travailleurs intervenants dans l'installation nucléaire de base doivent suivre une formation pratique et appropriée aux risques. Cette formation doit être certifiée par un organisme accrédité COFRAC. > Décret 2003-296 du 31/03/03 et spécifications CEFRI : Obligation de formation de tout salarié travaillant sur un site nucléaire en zone surveillée ou en zone contrôlée. Recyclage tous les 3 ans. Qualité EDF centrale nucléaire - HN > Arrêté du 10/08/84 et NT EDF 85114 : Obligation de la connaissance des règles de la NT 85114 pour les intervenants.</p>
Soudage		Transport
<p>> L.4121-1 et Recommandation CNAMTS R443 : Formation à la sécurité. > Directive 97/23/CE et Normes NE EN 287-1 / 9606-02 / 1418 : Qualification des soudeurs et des opérateurs soudeurs. > Distribution de gaz combustible ATG B540-9 / ATG B527-9 : Qualification des braseurs, des soudeurs et des opérateurs soudeurs en électro-soudage. > Contrôles non destructifs EN 473 : Certification des contrôleurs en essais non destructifs. > Qualité en soudage ISO 3834 et ISO 14731 : Qualification des coordonnateurs soudage.</p>		<p>Transport Marchandises Dangereuses par voies routières > ADR chapitre 8.2 du 09 décembre 2010 modifiant les arrêtés précédents : Formation des conducteurs effectuant le transport des marchandises dangereuses. > ADR chapitre 1.3 : Formation du personnel affecté au TMD, autre que les conducteurs (employé par l'exploitant du véhicule, travaillant pour les transitaires ou bureaux d'expédition, manutentionnaire). Transport Marchandises Dangereuses par voies maritimes > IMDG chapitre 1.3 et division 411 : Formation de tous les acteurs de l'expéditeur au transporteur. Transport Marchandises Dangereuses par voies aériennes > IATA chapitre 1.5 : Formation de tous les acteurs de l'expéditeur au transporteur. Transport des voyageurs et des marchandises (FIMO - FCO) > Décret n°2010-931 du 24/08/2010 modifiant le décret du 11/09/2007 et Arrêté du 04/07/2008 : Qualification initiale et formation</p>
Rayonnements ionisants		
<p>Personne compétente en radioprotection – Radioprotection des patients – CAMARI – Travailleurs exposés</p>		

Le DIF

Le Droit Individuel à la Formation

Se former tout au long de la vie

Dans le cadre du DIF, chaque salarié a la possibilité de pouvoir accéder des formations professionnelles afin de développer ses compétences individuelles. Le DIF permet à tout salarié de se constituer un crédit d'heures de formation de **20 heures par an**, cumulable sur six ans dans la **limite de 120 heures**.

Avec le DIF, chaque salarié peut bénéficier d'actions :

- ▶ *de promotion (pour acquérir une qualification plus élevée),*
- ▶ *d'acquisition de nouvelles compétences,*
- ▶ *d'entretien des compétences,*
- ▶ *de perfectionnement des connaissances.*

La demande de DIF est à **l'initiative du salarié**, pour bénéficier de vos droits acquis, la démarche est simple :

1. Choisissez une formation
2. Demandez le programme complet, les dates de formation et le devis auprès de VISEO
3. Adressez une demande écrite à votre employeur
4. Obtenez l'accord de votre employeur sur le choix de votre formation